

# NOUVELLE

# GOUVERNANCE DU SPORT

*Synthèse du rapport issu de la concertation relative à la rénovation du modèle sportif français, remis le 16 octobre 2018 au Comité de pilotage<sup>1</sup> présidé par la ministre des Sports.*

## **Mieux faire ensemble Avec des acteurs qui évoluent Dans un environnement facilitateur**

*Cette concertation s'est déroulée du 30 janvier au 10 juillet 2018 avec six séminaires mobilisant plus de 500 personnes, ainsi qu'une consultation numérique. Les préconisations présentées dans le rapport n'engagent que leurs co-auteurs.*

Laurence Lefèvre - Patrick Bayeux  
Synthèse du rapport Gouvernance du sport 2018

---

1. Le Comité de pilotage de la démarche était constitué de la ministre des Sports, de représentants du ministère chargé du Budget et du ministère de l'Éducation nationale, de la Secrétaire générale des ministères sociaux, des représentants de l'Association des régions de France, de l'Assemblée des départements de France, de l'Association des Maires de France, et de France urbaine, du président du Comité national olympique et sportif français, du Comité paralympique et sportif français, d'un président représentant les fédérations olympiques et d'un président représentant les fédérations non olympiques, ainsi que d'un représentant du MEDEF.

## Pourquoi faire évoluer le modèle ?

### UNE PRATIQUE EN MOUVEMENT ET DES RÉSULTATS À AMÉLIORER

Une pratique sportive de plus en plus informelle avec un niveau global d'activités **en baisse chez les femmes et les jeunes** et des difficultés à faire progresser le nombre de licenciés.

La nécessité de **valoriser et diversifier les offres** (e-sport, sport-santé, sport en entreprise...) en complément de la pratique fédérale.

Des **résultats stables aux Jeux Olympiques d'été**, mais un record de 15 médailles d'or qui date de 1996.

Une **baisse constante des résultats aux Jeux Paralympiques d'été**. La France a régressé du 4ème au 12ème rang des nations de 1992 à 2016.

### UNE PLACE DE L'ÉTAT À REPENSER ET UN MANQUE DE RECONNAISSANCE DES COLLECTIVITÉS

Une organisation ancienne du sport en France **exclusivement fondée sur une relation entre l'État et les fédérations** qui ne tient pas suffisamment compte des collectivités et des attentes des pratiquants.

Une volonté du gouvernement de passer d'un **État tutélaire à un État partenaire**.

Des **collectivités qui ne sont pas considérées** malgré leurs dépenses (12 milliards €).

### UN SYSTÈME DE FINANCEMENT OBSOLÈTE

Un **financement du sport en silos**, des crédits de l'État peu évalués en matière de haut niveau et saupoudrés en matière de développement.

Des **clubs sportifs en tension** devant répondre à de multiples injonctions, faisant plusieurs dossiers par an.

Un **environnement peu favorable à la recherche** de recettes complémentaires aux financements publics par les fédérations et les clubs.

## Pour quelle vision ?

### LE SPORT, ENJEU SOCIÉTAL

#### Le sport est un bien d'utilité sociale

Les bienfaits de l'activité physique sur la santé et sur le renforcement du lien social sont avérés. Le sport participe aussi à l'éducation et à l'intégration.

#### Le sport est un bien économique

La filière sport représente environ 38 milliards d'euros, soit 1,9 % du PIB français (source ministère de l'Économie).

#### Le sport appartient à tous

Il est un facteur de rayonnement de la France à l'international autant qu'une expérience individuelle, quel que soit l'âge de la vie.

### LE SPORT, UN SERVICE PUBLIC

Un **service public pour l'organisation des compétitions ainsi que la sécurité des pratiques et des publics**. Ces missions de service public fondent la délégation de l'État aux fédérations.

### LE SPORT, BIEN COMMUN

« *Le bien commun vise l'épanouissement intégral des personnes et des groupes qui constituent la société : si le politique en est le **responsable ultime**, chacun en est responsable à son niveau et on ne peut espérer progresser vers lui que si les corps intermédiaires peuvent vraiment tenir leur place.* »

Jean-Yves Naudet, professeur émérite d'économie à la Faculté de Droit et de Sciences politiques de l'Université d'Aix-Marseille

# Au niveau national, une agence unique d'appui, de financement et d'évaluation

## MISSIONS DE L'AGENCE

### La haute performance

Soutenir et évaluer les **conditions d'accès à la haute performance dans chaque fédération**.

Avec la fédération, accompagner **tous les athlètes et leurs entraîneurs**.

Développer les **programmes de recherche** et proposer de **nouveaux outils**.

### Le développement des pratiques

Élaborer, évaluer et financer les **projets de développement fédéraux déclinés du niveau national à celui du club**.

Élaborer, évaluer, financer les **projets de développement des acteurs non fédérés**.

### Des financements pour les territoires

Financer des **actions et des investissements** portés par les territoires.

**Animer et soutenir** des Conférences des financeurs créées sur les territoires.

## ORGANISATION DE L'AGENCE

Quatre collèges représentés au Conseil d'administration : **l'État, le mouvement sportif, les collectivités et le monde économique**

**Le Conseil d'administration décide des orientations et des règlements d'intervention.**

**Une écoute permanente des athlètes et de la société civile** avec un comité d'orientation aux méthodes de concertation dynamiques.

Un **comité scientifique** pour superviser les actions d'évaluation.

## FINANCEMENTS ET BÉNÉFICIAIRES DE L'AGENCE

Des **financements publics** :

- **taxes affectées** : dans un premier temps, les taxes du CNDS
- des **crédits du ministère des Sports**, en particulier pour financer les fédérations.

Des **financements privés**.

Les bénéficiaires sont les **fédérations, les acteurs non fédérés, les collectivités, les sportifs...**

# Au niveau territorial, des « Parlements du sport » et des « Conférences des financeurs »

## LES « PARLEMENTS DU SPORT »

**Une concertation très large** organisée au niveau de la région.

Le « Parlement du sport » définit **les orientations générales pour le sport dans les territoires**.

Il élabore progressivement **un projet sportif territorial partagé**.

## LES CONFÉRENCES DES FINANCEURS

Elles sont composées de l'État, la région, les départements et des représentants du bloc communal .

Elles organisent les financements **dans quatre domaines** : le haut niveau, le sport professionnel, les équipements structurants, la réduction des inégalités et les politiques émergentes.

Pour tous les financements fédéraux, **les projets sont présentés par les fédérations**.

## Des acteurs qui évoluent

### UN MOUVEMENT SPORTIF PLUS AUTONOME ET PLUS RESPONSABLE

#### Plus autonome

##### **Abandon de la tutelle de l'État.**

Création par le CNOSF d'un fonds de modernisation des fédérations, possibilité de rémunérer les dirigeants.

Financement direct des CROS et CDOS par le CNOSF.

#### Plus responsable

Le CNOSF compétent en matière d'éthique pour les fédérations.

Nombre de mandats des présidents des fédérations limité à 3.

Système de notation externe.

Aménagement des relations ligues et fédérations.

Le Comité paralympique et sportif français représenté au sein des instances régionales du sport.

#### Le club sportif au cœur du projet

Valorisation du club par une reconnaissance d'utilité sociale.

Des licences passerelles avec le sport scolaire.

Renforcement du rôle du club dans la vie fédérale vers l'élection des présidents de fédérations par les clubs.

### DES COLLECTIVITÉS LOCALES SOUTENUES ET MIEUX COORDONNÉES

#### Des collectivités mieux coordonnées

Entre elles avec spécialisations « à la carte » en fonction des territoires.

Avec les fédérations par un renforcement du rôle de la CERFRES et pour examiner les évolutions concernant les équipements.

#### Des collectivités mieux soutenues

Suppression de la mise en concurrence des clubs pour l'exploitation des enceintes sportives.

Suppression des subventions aux clubs professionnels dont le pourcentage de droits TV est supérieur à 15 %.

### VERS UN MINISTÈRE DES SPORTS ET NON PLUS UN MINISTÈRE DES FÉDÉRATIONS

Il est réorienté sur l'observation, l'anticipation des pratiques, l'**Interministérialité** et les relations internationales.

Il **rénovera sa fonction de contrôle des fédérations** et de tutelle des établissements.

## Un cadre réglementaire facilitateur

### POUR LES PUBLICS

Organisation de gouvernances spécifiques : personnes en situation de handicap, sport-santé, sport et éducation, et insertion sociale par le sport.

Faciliter le sport en entreprise.

Placer le numérique au service des utilisateurs et des clubs.

### POUR LE MOUVEMENT SPORTIF

Un nouveau statut possible pour les fédérations et les clubs pouvant prendre la forme de **société coopérative**.

**Des formations « libérées »** avec une réglementation des professions recentrée sur l'exigence de sécurité des pratiquants. Les diplômes d'État complémentaires et subsidiaires des titres et qualifications proposées par les branches professionnelles et les fédérations.

#### Des bénévoles mieux reconnus :

- par un certificat pour les bénévoles des grands événements sportifs
- par l'alimentation du compte d'engagement citoyen.